





ORIENTATIONS:
 - TOUT PATIENT SAG OU GASTRO QUI NÉCESSITE UNE CONSULTATION DOIT ÊTRE REDIRIGÉ VERS UNE CDÉ OU UNE URGENCE, SELON SA CONDITION DE SANTÉ, MÊME S'IL EST INSCRIT À UN MÉDECIN DE FAMILLE.
 - LES GMF DOIVENT AUGMENTER LEUR OFFRE DE SERVICE POPULATIONNELLE POUR LES PATIENTS NON SAG OU GASTRO NON INSCRITS ET RÉORIENTABLES.
 - DANS CERTAINS TERRITOIRES, LE RÔLE DES CDÉ POURRA ÊTRE ASSUMÉ PAR L'URGENCE.
 - IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTERMINER SI LES CDÉ FERONT LES DÉPISTAGES, MAIS CELA EST SOUHAITABLE.